

DEVANT LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE
CHAMBRES EXTRAORDINAIRES AU SEIN DES TRIBUNAUX CAMBODGIENS

DONNÉES RELATIVES AU DÉPÔT :

Dossier n° : 002/19-09-2007-ECCC/TC
Partie déposante : les co-procureurs
Déposé auprès de : la Chambre de première instance
Langues : français, original en anglais
Date du document : 10 décembre 2013

DONNÉES RELATIVES AU CLASSEMENT :

Classement proposé par la partie déposante : PUBLIC (avec Annexe A confidentielle)

Classement retenu par la Chambre : សាធារណៈ/Public

Statut du classement :

Révision du classement provisoire retenu :

Nom du fonctionnaire chargé du dossier :

Signature :



**PROPOSITION DES CO-PROCUREURS CONCERNANT LE CALENDRIER DU
DEUXIÈME PROCÈS DANS LE DOSSIER N° 002
(AVEC ANNEXE A CONFIDENTIELLE)**

Déposé par :

Les co-procureurs
CHEA Leang
Nicholas KOUMJIAN

Destinataires :

La Chambre de première instance
M. le Juge NIL Nonn, Président
Mme la Juge Silvia CARTWRIGHT
M. le Juge YA Sokhan
M. le Juge Jean-Marc LAVERGNE
M. le Juge YOU Ottara

**Les co-avocats principaux pour les
parties civiles**
Me PICH Ang
Me Elisabeth SIMONNEAU FORT

Copies :

Les Accusés
NUON Chea
KHIEU Samphan

Les avocats de la Défense
Me SON Arun
Me Victor KOPPE
Me KONG Sam Onn
Me Arthur VERCKEN
Me Anta GUISSÉ

COMMUNICATION

1. En référence à la prochaine réunion de mise en état qui commencera le 11 décembre 2013 et aux observations qu'ils ont déposées le 5 décembre 2013 concernant la portée et le calendrier du deuxième procès dans le dossier n° 002 (le « Deuxième Procès »), les co-procureurs communiquent ci-joint, sous la forme de l'**Annexe A** confidentielle, un calendrier pour la présentation des moyens de preuve relatifs aux sites des crimes dont l'inclusion a été proposée dans le champ du Deuxième Procès, y compris une liste indicative ou préliminaire des témoins, parties civiles et experts dont les co-procureurs entendent proposer la comparution pour chacun des sites de crimes et phases du procès proposés. Les co-procureurs communiquent à présent l'**Annexe A** à la Chambre afin de l'aider à évaluer le temps qu'il faudra consacrer aux audiences au fond dans le Deuxième Procès, pour autant que soient inclus les sites de crimes et les faits proposés par les co-procureurs, et de lui donner, ainsi qu'aux parties, une première idée des témoins dont les co-procureurs sont susceptibles de proposer la comparution lors de ces audiences. Les co-procureurs indiquent qu'ils sont procédent actuellement à l'examen des dépositions qu'il sera nécessaire d'entendre, et qu'ils déposeront une liste définitive une fois que la Chambre aura arrêté la portée du Deuxième Procès et communiqué à toutes les parties les dates pour le dépôt des listes de témoins et de documents.
2. Outre les témoins et les parties civiles en rapport avec les crimes proposés dans le cadre du Deuxième Procès, l'**Annexe A** recense également les témoins et les experts en rapport avec le rôle des Accusés, l'existence d'une entreprise criminelle commune et des politiques particulières du PCK qui n'ont pas été examinés lors du premier procès dans le dossier n° 002. Le temps qu'ils proposent d'allouer à chaque témoin, partie civile ou expert apparaît en caractères gras en regard du nom de l'intéressé. Au total, il faudrait compter 96 journées d'audience pour l'audition des témoins, parties civiles et experts que les co-procureurs ont proposés dans l'**Annexe A** confidentielle.

Soumis respectueusement,

Date	Nom	Fait à	Signature
10 décembre 2013	CHEA Leang Co-procureur	Phnom Penh	
	Nicholas KOUMJIAN Co-procureur		